

Réseau N°83

MODERNISEZ ENSEMBLE LES DÉCLARATIONS SOCIALES

Consolider notre patrimoine collectif



La Une

La préparation de la feuille de route à 4 ans a constitué un exercice collectif très complet ! Toutes les parties prenantes, les entreprises, cabinets et éditeurs de logiciels de paie qui alimentent les procédures, les organismes et administrations qui utilisent les données délivrées par cette collecte globale, et les équipes qui œuvrent de bout en bout à la construction des solutions ont été associés. C'est le travail d'une année avec un « kick Off » le 1^{er} février 2021 pour aboutir à un document soumis à l'approbation du CA du 15 décembre. Groupes de travail au GIP-MDS, questionnaires auprès des organismes, des entreprises, cabinets, et éditeurs, séminaire du COS en avril, session d'échanges avec les administrations centrales en mai, club Net-entreprises en juin, consolidation en septembre, échanges en COS en octobre. Beaucoup d'idées et d'attentes concrètes sont aujourd'hui retracées dans un document de référence qui reflète la conviction commune que le GIP-MDS est un moyen collectif indispensable au sein de la Protection Sociale.

Élisabeth Humbert-Bottin
Directeur Général du GIP-MDS



Édito

L'enjeu majeur de la période à venir, pour les membres du GIP-MDS, est d'éviter la dispersion des efforts et de perdre de vue les intérêts collectifs qui permettent le bon fonctionnement de la DSN. Pour cela, nous devons veiller à la solidité de notre projet collectif pour qu'il continue de répondre aux besoins de la protection sociale, tout en étant au service de la simplification pour les entreprises. Ainsi, plusieurs grandes orientations se dessinent pour la période 2022-2025, comme la poursuite des travaux autour de la normalisation des données, pour que la DSN reste un objet maîtrisable par les utilisateurs et les organismes. Il s'agira aussi de consolider le périmètre de la DSN et des services proposés sur net-entreprises.fr. Nous continuerons également à offrir toujours plus de simplification pour les entreprises et les cabinets d'expertise comptable. Enfin, nous poursuivrons les travaux sur la fiabilisation des données, pilier de la confiance accordée au système DSN. Des projets collectifs essentiels pour ancrer, dans la durée, les actions déjà initiées.

Éric Hayat
Président du GIP-MDS



NET-ENTREPRISES-FR
GIP Modernisation des déclarations sociales

URSSAF - AGIRC-ARRCO - CNAV - CNAM - CNAF - PÔLE EMPLOI
UNÉDIC - MSA - UCF CIBTP - CS - CRPCEN - CTIP - FFA
MUTUALITÉ FRANÇAISE - CRPNPAC - CPRPSNCF - CNIEG - CAMIEG
ENIM - CAVIMAC - CNBF - CDC - RAFF - IRCANTEC - CNRACL
CFDT - CPME - CGT - CGT-FO - CSOEC - FNSEA - MEDEF
SYNTEC NUMÉRIQUE - UNAPL - U2P

Un nouvel usage pour MAG : l'accrochage de PEP'S

La Mire d'Authentification Générique (MAG) prouve, encore une fois, son efficacité en termes d'interopérabilité, avec l'accrochage du portail PEP'S.

PEP'S offre aux employeurs publics plus de trente services en ligne pour remplir leurs obligations auprès des régimes gérés par la Caisse des Dépôts et auxquels sont affiliés les fonctionnaires et les contractuels de la Fonction publique. Grâce à MAG, la navigation et l'authentification entre les deux portails net-entreprises.fr et PEP'S vont être facilitées. « Concrètement, une entreprise publique qui possède un compte net-entreprises.fr pourra s'habiller sur PEP'S avec ses identifiants net-entreprises.fr. Il sera automatiquement relié à un compte dans la base PEP'S », détaille Luc Bernard, Chef de projets au GIP-MDS.

Sur la page d'accueil de PEP'S, les employeurs auront le choix de se connecter soit avec les identifiants de leur compte PEP'S, soit avec les identifiants de leur compte net-entreprises.fr.

Par ailleurs, une pastille dédiée sur net-entreprises.fr donnera un accès direct à PEP'S. « MAG facilite les démarches d'authentification des usagers. Elle offre aussi plus de visibilité à PEP'S, qui peut gagner de potentiels nouveaux utilisateurs grâce à toutes les habilitations existantes sur net-entreprises.fr », ajoute Luc Bernard. L'accrochage officiel a été effectué le 9 décembre.

CSO et GIP-MDS, un partenariat renouvelé !

Lionel Canesi, Président du CSO* et Éric Hayat, Président du GIP-MDS ont signé une nouvelle convention de partenariat, à l'occasion du 76^{ème} Congrès des experts-comptables. Ce partenariat entre nos deux instances a vu le jour en 2012 pour coopérer à la simplification des formalités déclaratives. Il a été renouvelé en 2014 pour soutenir la montée en charge de la DSN. À l'heure où le numérique n'est plus une option pour de nombreuses formalités, il est nécessaire de poursuivre cette étroite collaboration.

* CSO : Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables



Signature du renouvellement de la Convention

3 chiffres clés

 **46 000**

employeurs publics
attendus en DSN en 2022,
pour 3 millions d'agents sur
5,6 millions au total

 **+ 13 000**

participants sur l'année
ont suivi les 48 webinaires DSN
Fonction publique diffusés en live
lors des Rencontres Extra 2021

 **200 000**

entreprises du BTP
pour 1,2 million de salariés
vont bénéficier de l'entrée
des caisses de congés
en DSN

Formation : des démarches simplifiées pour les élus locaux

Mon Compte Formation va s'enrichir d'une nouvelle fonctionnalité en janvier 2022 : Mon Compte Élu, pour gérer le droit individuel à la formation des élus locaux.

Depuis 2016, les élus locaux bénéficient d'un droit individuel à la formation spécifique. Cela leur permet à la fois de se former pour mieux accomplir les charges liées à leur fonction, mais aussi de préparer leur réinsertion professionnelle à la fin de leur mandat. Afin de simplifier leurs démarches et de leur proposer une offre de service identique à celle du CPF, la Caisse des Dépôts a développé, en partenariat avec le GIP-MDS, Mon Compte Élu.

Accessible via Net-entreprises, ce service permettra aux collectivités locales (Mairies, conseils départementaux, conseils régionaux communautés de communes, d'agglomération et urbaines,) et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI-FP) d'abonder les comptes formation de leurs élus pour qu'ils puissent se former pendant leur mandat. Ils bénéficieront d'un espace personnel dédié, avec un fonctionnement similaire au volet employeur de Mon Compte Formation. De leur côté, les élus locaux pourront consulter leurs droits et acheter des formations éligibles depuis Mon Compte Formation. Les organismes agréés à délivrer des formations aux élus, auront la possibilité d'intégrer leurs offres dans l'espace dédié aux organismes de formation. Une communication sera diffusée fin janvier 2022 pour annoncer l'ouverture de ce nouveau service.



Nouvelle déclaration : SCR

La déclaration SCR (Situation changement de régime maladie des agents pour les collectivités territoriales et administrations) remplace le bulletin de signalement d'entrée dans le régime spécial des collectivités locales. Ce nouveau service offre aux collectivités locales et territoriales un espace personnel et sécurisé pour transmettre les déclarations de changement de régime de leurs salariés, quand ces derniers sont titularisés. Gratuit et sécurisé, ce service supprime les coûts d'affranchissement et permet aux collectivités de consulter les formulaires transmis dans l'onglet « historique de vos signalements ».

ILASS : du changement pour les détachements à l'étranger

La CNAM-TS a développé et mis en ligne en octobre 2020 un service de déclaration des Détachements À l'Étranger (DAE) pour dématérialiser et simplifier la procédure existante. À compter du 1^{er} janvier 2022, l'Urssaf Caisse Nationale reprendra les déclarations de détachements à travers un nouveau service, ILASS, accessible depuis urssaf.fr et net-entreprises.fr.

PIQ : un dispositif, de nombreux services

Le système PIQ (Production d'Indicateurs Qualité) produit des analyses qui permettent à la fois d'améliorer la qualité et de fournir des indicateurs, à des fins décisionnelles, pour les politiques publiques.

PIQ exploite et croise les données issues de la DSN, traitées de manière anonymisée, avec les données du Répertoire Commun des Déclarants (RCD) et celles des éditeurs de logiciel. En production depuis 2020, PIQ est piloté par le GIP-MDS en partenariat avec la CNAV qui assure l'hébergement du système.

Améliorer la qualité

Son premier objectif est de fournir des analyses ciblées permettant de détecter des anomalies déclaratives. « *Nous partageons nos résultats avec les organismes pour vérifier qu'ils perçoivent les mêmes atypies de leur côté, puis nous contactons les éditeurs de logiciels concernés* », précise Fleur Le Logeais, Directrice de l'Accompagnement et de la Qualité au GIP-MDS.

Un suivi est effectué auprès des éditeurs pour identifier avec eux la source de l'anomalie et mettre en place les actions correctives nécessaires. « *Cet accompagnement est primordial. Les éditeurs doivent fournir à leurs clients des solutions fiabilisées qui évitent les erreurs déclaratives, car au final il s'agit de garantir les droits des salariés* », poursuit Fleur Le Logeais.



Des indicateurs quantitatifs et décisionnels

PIQ peut également fournir des indicateurs en termes de volumes ou de répartition sur des items précis. « *Cela nous permet de répondre à des requêtes ponctuelles de la part de services de l'État, à des fins de suivi ou décisionnelles* », ajoute Nicolas Simon, Directeur des Offres et de la Transformation Digitale au GIP-MDS. Ainsi, dès mars 2020 et durant la crise COVID, le GIP-MDS a fourni mensuellement à la DSS des éléments sur les motifs de suspension des contrats de travail.

De son côté, La DGEFP a pu mieux cibler ses contrôles sur la fraude à l'activité partielle, en croisant des données sur les effectifs, les quotités de travail, les heures travaillées... Une belle coopération a aussi été menée avec l'Unedic, qui a croisé certaines de ses données avec PIQ pour obtenir des indicateurs sur les contrats courts et l'intérim. « *Ces analyses ne sont pas des statistiques officielles, mais des indicateurs qui ont l'avantage d'utiliser des données fraîches et mises à jour mensuellement. Ce sont des éléments pour assurer un suivi ou éclairer une prise de décision* », précise Nicolas Simon. PIQ connaît un fort engouement et de nombreux projets sont à l'étude pour 2022. Cette solution est un bel exemple de mutualisation permettant d'offrir des services aux partenaires du GIP-MDS et aux entreprises.

Net-entreprises au salon Big data

La 10^{ème} édition du salon Big data s'est tenue les 28 et 29 septembre au Palais des Congrès de Paris ainsi qu'en distanciel. Net-entreprises y a fait une intervention remarquable.

Le Salon Big data & AI est l'évènement européen de référence de tout l'écosystème Big data et intelligence artificielle. Plus de 150 entreprises, acteurs clés du secteur, étaient présentes. Le salon propose également des interventions en accès libre (ateliers, pitch et démos, sessions tech...), et des conférences animées par des experts, qui offrent une vision stratégique d'ensemble des sujets sous un angle pratique et technique. Au total, plus de 7 500 personnes sont venues au Salon et 4 500 participants ont suivi l'évènement à distance.

Une conférence sur Hypervision

Youssef Kilany, Directeur de l'Architecture et de la Production au GIP-MDS a présenté le dispositif Hypervision lors d'une conférence intitulée « *Une plateforme Big data, pour passer de la réactivité à la proactivité dans la gestion des incidents* ». Cette solution innovante, développée avec Splunk, est capable de traiter des flux massifs de données dans une architecture distribuée. Ce dispositif mis en place par le GIP-MDS et les organismes de protection sociale vise à anticiper les incidents et à les résoudre rapidement. « *Notre ambition est de simplifier la collecte des données sociales. Nous voulons développer des services publics numériques de qualité et utiles à tous : entreprises, salariés et organismes de protection sociale. Hypervision garantit une meilleure délivrabilité des données et offre un moyen plus efficace d'investiguer et de résoudre les incidents* », commente Youssef Kilany. Sa conférence a été suivie par 2 000 auditeurs en ligne, en plus des personnes présentes dans le grand amphithéâtre du Palais des Congrès.



Conférence de Youssef Kilany sur l'Hypervision

Les contributions Expatriés et intermittents du spectacle entrent en DSN

À compter d'octobre 2021, les employeurs de salariés expatriés et d'intermittents du spectacle peuvent déclarer le recouvrement des contributions d'assurance chômage et des cotisations AGS via la DSN. Ces employeurs ont jusqu'à la période d'emploi de janvier 2022 pour se mettre en conformité avec la DSN. Ils sont invités à se rapprocher de leur éditeur de logiciel afin de vérifier qu'il est bien compatible avec ce vecteur déclaratif.

Réseau aussi en format digital

La Lettre Réseau va également être déployée en version digitale. Pour la recevoir sous ce nouveau format, il suffit de scanner le QR Code ci-dessous ou de copier le lien dans votre navigateur. Un formulaire dédié permet alors d'enregistrer votre demande d'abonnement pour recevoir la Lettre Réseau digitale. À noter : la version papier ne disparaît pas pour autant et continuera à être éditée. Vous pourrez choisir de continuer à la recevoir en version papier, même si vous vous abonnez au format numérique, ou au contraire de ne recevoir que le format numérique.



https://bit.ly/abo_reseau_net-entreprises

Dispositif DSN, quoi de neuf ?

La généralisation du signalement FCTU et de nombreux autres sujets sont au cœur de l'actualité DSN de janvier 2022.

Avec le signalement FCTU (Fin de Contrat de Travail Unique) en DSN, l'employeur transmet à Pôle emploi les informations nécessaires pour permettre le calcul et la liquidation des droits de l'Assurance Chômage et recevoir en retour l'AER (Attestation Employeur Rematérialisée) à remettre au salarié sur le départ.

Améliorer la qualité

Actuellement, les employeurs ont quatre possibilités pour effectuer cette démarche : l'AE dématérialisée via le vecteur N4DS, l'AE Web sur le site de Pôle emploi, le formulaire papier réservé exclusivement aux entreprises de moins de 11 salariés et le FCTU pour les entreprises en DSN. « Pôle emploi souhaite rationaliser ce système afin que les employeurs en DSN n'utilisent plus que le signalement FCTU pour déclencher la procédure d'indemnisation », précise Guillaume Cosneau, Responsable du Service Déploiement au GIP-MDS. Nous sommes dans la simplification promise par la DSN. Le FCTU a l'avantage d'être plus fiable et de couvrir une grande partie des fins de contrats et notamment les contrats courts, contrairement à l'ancien signalement FCT », ajoute Fleur Le Logeais, Directrice de l'Accompagnement et de la Qualité au GIP-MDS.

Après une montée en charge tout au long de l'année 2021 avec un suivi rapproché du Service Déploiement avec les éditeurs, Pôle emploi et l'Unédic, le signalement FCTU sera généralisé en janvier 2022 pour tous les employeurs en DSN. Cette généralisation s'accompagnera de l'arrêt des vecteurs N4DS et du signalement FCT. Le service AE Web sera toujours disponible et ouvert pour gérer les quelques cas résiduels.

Toujours plus de services !

Parmi les autres nouveautés de la DSN pour 2022, citons notamment : le transfert aux Urssaf du recouvrement de la taxe d'apprentissage et de la formation professionnelle et des cotisations CNIEG (Caisse Nationale des Industries Électriques et Gazières) ; la prise en compte des temps partiels thérapeutiques via la DSN mensuelle en Juin 2022 ; la réception via un Compte-Rendu Métier normalisé des effectifs généraux et OETH calculés par les Urssaf et la MSA ; l'intégration des entreprises de Mayotte et de Monaco ; la remontée des taux de Bonus-Malus notifiés fin 2022 aux employeurs*... Soit toujours plus de rationalisation et de simplification !

* Liste non exhaustive, d'autres nouveautés sont présentées dans ce numéro 83 de Réseau.



DSN : dernier jalon pour la Fonction publique !

46 000 employeurs sont attendus en janvier 2022, pour un volume de 3 millions d'agents. Toutes les forces sont mobilisées pour accompagner la généralisation.

« Outre la communication diffusée dans la presse, de nombreux webinaires ont été organisés, lors des Rencontres Extra, mais aussi à l'initiative des Centres de Gestion qui ont formé leurs établissements adhérents, d'autres ont été menés par les CNFPT locaux, sans oublier les Comités Utilisateurs animés par les éditeurs », annonce Fleur Le Logeais, Directrice de l'Accompagnement et de la Qualité au GIP-MDS. Par ailleurs, une enquête réalisée en septembre indique que les éditeurs spécifiques de la Fonction publique sont plutôt confiants vis-à-vis du déploiement des solutions logicielles au sein de leur parc client. Ce qui augure d'un passage sans encombre pour la majorité des entrants.

« Il est important de rappeler qu'à l'occasion de ce passage, les employeurs de la Fonction publique ne pourront plus utiliser PASRAU, dès janvier 2022 pour déclarer les traitements et les salaires de leurs agents en vue du Prélèvement à la Source. Cette démarche se fera désormais via la DSN », indique Guillaume Cosneau, Responsable du Service Déploiement au GIP-MDS. PASRAU continuera cependant à exister pour tous les revenus autres (par exemple retraite, indemnités journalières, etc.) mais avec la nature de message dédié. La déclaration en DSN de ces revenus via le véhicule technique reste également une opportunité pour ces employeurs.

Q Témoignages

« Je savais que la bascule prendrait du temps, j'ai voulu anticiper et entrer dans un groupe pilote. Pour la première édition test des DSN, nous avons constaté une vingtaine d'erreurs que nous avons résolues avec notre éditeur. Pour la deuxième édition, aucune erreur n'a été relevée. »

Richard Talour, DRH de la Ville de Quétigny (Côte-d'Or)

« Nous sommes rentrés en DSN en janvier 2021, après une phase de test de plusieurs mois. Nous avons mis à profit ce temps de préparation pour échanger avec notre éditeur de logiciel, calibrer nos équipes et les acculturer aux informations demandées pour la DSN. »

Jean Baptiste Ollivier, Responsable des processus et pilotage des projets RH du CHU de Toulouse (31)

Les caisses de congés en DSN !

Janvier 2022 marque aussi l'entrée des Caisses de Congés en DSN. Un pilote est en cours pour préparer au mieux ce passage.

Trois secteurs sont concernés par le Pilote : 16 caisses du BTP, 29 caisses pour la manutention portuaire et 3 pour le transport. « Le BTP représente le plus gros volume, les 16 caisses concernent 200 000 entreprises adhérentes qui emploient 1,2 million de salariés », indique Jony Da Silva, Responsable du Service Expertise au GIP-MDS. Les entreprises qui adhèrent à ces caisses pour gérer les congés payés et intempéries de leurs salariés vont bénéficier du remplacement des formalités DUCS et DADS-U, substituées par la DSN. Le CIBTP sera concentrateur des données pour les différentes caisses.

« Un important travail de normalisation a été mené avec le CIBTP pour intégrer ces caisses en DSN sans surcharger la norme », ajoute Jony Da Silva. Un pilote ouvert depuis fin septembre 2021 a également permis de préciser les consignes, certains réglages, et le tout en version de norme 2022. Toutes les caisses participent au pilote, avec l'accompagnement du concentrateur CIBTP. Environ une dizaine d'éditeurs participent activement au Pilote pour une quarantaine d'employeurs. « Nous sommes très satisfaits de la participation et la qualité est au rendez-vous. C'est de bon augure pour l'ouverture du service en janvier 2022 », conclut Guillaume Cosneau.

Les Rencontres Extra toujours au rendez-vous

Des sessions, sous format webinaire, ont eu lieu en mai/juin et en octobre dans toutes les régions, pour accompagner la Fonction publique en DSN. Témoignages.

« Le comité régional Normandie comprend les CPAM, Pôle emploi, la MSA, l'Agirc-Arrco, le CIBTP, la CARSAT, et l'Urssaf. La CDC et le GIP-MDS étaient également présents lors des webinaires. Alors que les premières rencontres du début d'année portaient sur les grands principes de la DSN, nous sommes rentrés dans le détail lors des dernières sessions, en abordant les spécificités de la Fonction publique. Nous avons aussi expliqué aux participants comment bien s'organiser pour mettre en place le projet, et où se trouvait toute la documentation. Les messages sont bien passés et nous avons eu beaucoup de réactions positives. »

Géraldine Salomon, Animatrice Comité Régional Normandie – Urssaf Normandie

« Tous les membres du comité régional étaient présents lors de ces webinaires : l'Urssaf, les CPAM PACA et Corse, la DDFiP du Var, la CDC, la CARSAT du Sud-Est et nous avons également associé le CDG du Var. Nous avons abordé les derniers détails avant l'entrée en DSN, répondu aux questions les plus récurrentes, et incité les participants à utiliser la plateforme de test. En réunissant toutes les parties prenantes, nous avons incarné cette notion de collectif de la protection sociale, à l'image de ce qu'est la DSN. Ces sessions ont été très appréciées par les participants qui ont obtenu les réponses qu'ils attendaient. »

Alain Belaid, Animateur Comité Régional PACA/Corse – Carsat Sud-Est

Net-entreprises au Congrès des experts-comptables

Net-entreprises a participé au 76^{ème} Congrès des experts-comptables, du 6 au 8 octobre, à Bordeaux. Le stand a reçu 360 experts-comptables autour de la thématique « Le numérique n'est plus une option ». L'Agirc-Arrco, le CTIP, la FNMF, et la CNAM DRP, via la Carsat Aquitaine, étaient présents aux côtés de Net-entreprises. Sept micro-conférences ont été proposées, ainsi qu'un atelier, « Actualité de la DSN, le numérique au service des cabinets » animé par le GIP-MDS et le CSO, disponible en replay pour les congressistes. Le renouvellement de la convention de partenariat CSO / GIP-MDS a été signé à l'occasion de ce Congrès.



Un webinaire AEF sur la DSN Fonction publique

À quelques mois du passage en DSN pour tous les employeurs publics, le groupe de presse AEF info a organisé un webinaire en live le jeudi 16 septembre 2021, en partenariat avec le GIP-MDS. L'occasion pour les participants de poser leurs questions aux différents intervenants : Jean-Louis Barsottini de la CDC, Adrien Friez de la DGAFP*, Fleur le Logeais du GIP-MDS et Sylvie Nonnenmacher du CDG** 45. Ces échanges ont permis de faire le point sur cet enjeu majeur pour les employeurs publics en termes de gestion des ressources humaines. Un replay est disponible ici : <https://vimeo.com/606440764>.

* Direction générale de l'Administration et de la Fonction publique

** Centre De Gestion de la Fonction publique Territoriale du Loiret